

## Les débuts de la Révolution de 1789 à Tréffiagat

Vouloir relater les effets de la Révolution de 1789 au fin fond de la Bretagne, de Kervillogan à Léhan pourrait sembler un défi irréaliste. Mais le contre-coup des événements parisiens s'est bien propagé jusqu'à Léchiagat ! Dans son livre "La Révolution à Pont l'Abbé" l'ancien député, Alain Signor n'a-t-il pas souligné son retentissement considérable à Quimper ?

Malgré la rareté des journaux, les habitants de Tréffiagat entendirent parler de la prise de la Bastille, des Chouans, des nobles émigrés, des victoires de Bonaparte. Ils ont pu craindre les incursions anglaises le long de nos côtes ; certains ont peut-être caché des prêtres réfractaires.

### Les Etats-Généraux

La Révolution est née comme on le sait d'une grave crise financière. En 1788 les caisses de l'Etat étaient vides, le déficit énorme. Louis XVI décida de réunir les Etats-Généraux pour résoudre cette crise et trouver de nouvelles ressources.

Leur préparation fut précédée d'élections primaires dans les paroisses selon trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-état) afin d'élire des délégués puis des députés pour Versailles.

### La noblesse

A Tréffiagat, la Noblesse était représentée par le Comte Guillaume du Haffon qui habitait le château de Lestriagat. Une très grande partie de la paroisse lui appartenait. Ses titres de propriété comme il le dira lui-même plus tard, avaient été enfermés dès 1789, "*dans plusieurs barriques pour les soustraire aux malveillants qui eussent tenté de les enlever ou de les brûler*".

Se méfiait-il des paysans de Tréffiagat pourtant paisibles, ou bien lisait-il les gazettes de France qui relataient dans plusieurs provinces "une grande peur" dans les campagnes et des pillages dans les châteaux pour faire disparaître les "droits féodaux" ?

Récupérés plus tard, ses titres remplissaient un long panier et une "*armoire pleine depuis le haut jusqu'en bas, mais dans la plus grande confusion. La mise en ordre exigerait au moins deux mois de travail assidu*" selon l'homme de loi au service du comte.

Guillaume Charles du Haffond, Comte de Lestriagat et de Kéréon, en plus de son château avec jardins et dépendances, fûtaies (18 journaux soit 9 ha), prairies (12 journaux), possédait 101 propriétés agricoles, acquises par "*successions au paternel depuis trois générations*". A Tréffiagat, il touchait les rentes de 32 tenures ou exploitations dont 2 métairies (Méziou et Le Vivier, cette dernière exploitée par M. Cosquer et dont la valeur était estimée à 7.100 livres) et 30 fermes (Kéristin 4864 livres pour 17 ha environ), Squividan, Quelournou, Villoury etc...

A Keristin, Corentin Cleac'h livrait au Comte annuellement à titre de loyer 14 boisseaux de froment (1 boisseau = 12,5 litres), 8 d'orge et devait en outre 44 livres en argent.

Le Comte exploitait lui-même un moulin à vent (Kerléguer ?) qui lui rapportait 660 livres par an. Le reste de ses terres était réparti sur de nombreuses paroisses. A Plobannaec, il possédait 21 exploitations dont Tronval, Pen Banal, 11 à Loctudy, 4 à Penmarc'h.

A Plovan il était propriétaire foncier de la ferme de Kerautret évaluée à 5489 livres. A Gouézec, il avait 6 domaines, 2 à Tourc'h, d'autres à Briec, Pleyben, Plomelin, Plonéour, Plozevet, Saint Jean.

A Plomeur, il ne possédait qu'un domaine et le moulin à mer estimé à 900 livres tenu par Hervé Mignon qui lui rapportait 500 livres par an ; A Loctudy un autre moulin lui appartenait.

G. du Haffond se disait toutefois agriculteur, exploitant lui-même 3 propriétés autour du château.

L'inventaire de son mobilier remplissait de nombreuses pages tant celui des appartements de Madame que celui des appartement de Monsieur.

La valeur globale de sa fortune était difficile à préciser.

Compte tenu des cours variables du blé depuis 1785 et de la chute de la monnaie, il estima cependant en se basant sur une moyenne des 12 années qui avaient précédé la Révolution à près de 230.000 livres d'argent.

S'y ajoutaient plusieurs fermes et maisons de sa femme, la comtesse Marie Magdeleine Le Large Dervau, soit 30.000 livres.

Si on pouvait comparer ses revenus annuels en rentes, soit 10.000 livres avec les francs de 1989 on pourrait dire qu'ils approcheraient de 350.000 nouveaux francs nets d'impôts. Cela uniquement de la terre, seuls revenus qui étaient autorisés aux nobles avec ceux du métier des armes.

Pourquoi toute cette fortune en ces seules mains ? Elle se justifiait au Moyen-Âge quand le noble était un seigneur ou chevalier chargé de faire la guerre au service du roi ou du duc. Il devait disposer d'un fief pour lui fournir équipements, chevaux, écuyers, valets, etc... Guillaume du Haffond était ainsi l'un des nobles les plus riches de la région après le baron Jean de Baude, de Pont-l'Abbé. Ajoutons que le comte possédait, à l'écart de son château, un pigeonnier qui était un privilège de la noblesse, avec le droit de chasse.

D'autres nobles possédaient quelques terres à Tréffiagat comme J. du Bois Rouvray et De Vincelles.

Au village tout proche du Guilvinec le comte de Derval non résidant, possédait la plus grande partie du territoire de l'actuelle commune. Il n'habitait le château de Kergoz qu'épisodiquement.

### **Le clergé à Tréffiagat**

Curé décimateur, G. Larour prélevait la dîme dans toutes les fermes de la paroisse mais à la 30ème gerbe seulement. Une dîme tout à fait modique ! Il en estimait le montant à 208 boisseaux de bleds soit une valeur approchée de 1100 livres.

Mais comme il ne trouvait personne pour le ramassage après la moisson, il estimait ses frais à au moins 200 livres ; auxquels il fallait ajouter le loyer du presbytère et de ses dépendances 30 livres et les décimes (60 livres). Sans compter le casuel et les offrandes, le bénéfice de sa paroisse lui rapportait dont environ 800 livres annuellement.

### **Le Tiers-Etat**

Il était composé de quelques laboureurs propriétaires de leurs tenures mais le plus souvent de domaniers, fermiers ou métayers, locataires du comte, gagnant par an de 4 à 600 livres.

Mais outre leur famille, ils devaient nourrir une armée de valets et journaliers.

Quelques artisans, tailleurs, tonneliers, tisserands, sabotiers et une douzaine de marins-pêcheurs complétaient la classe des gens du peuple.

Les paroissiens de plus de 25 ans, inscrits sur le rôle des impôts se réunirent le 7 avril 1789 dans la sacristie sous la présidence de Maître Pierre Kervahut notaire royal, sur la réquisition de Pierre Queffélec procureur terrien.

Furent présents à cette assemblée, Pierre L'Hénoret de Quelournou, P. Cleac'h de Trouidi, J. Sculler de la Forêt, Fiacre Le Brun de Letty meur, Y. Le Marc et L. Le Lay de Leslae, J. Le Gars et A. Tanneau de Kervillozan, P. Queffélec de Kerseurc'h, J. Diraison de Squividan, F. Le Pape de Pendreff, R. Compès et J. Cossec de Kéréon, Y. Daoulas de Moguer-grean, F. Gloaguen du Letty, C. Le Cleac'h de Kéristin, J. Le Gall et A. Larnicol de Léchiagat et environ 25 autres. Délégués élus : Henri Le Guirriec et A. Tanneau.

### **Les cahiers de doléances**

Selon la tradition, le roi devait à l'issue de l'élection, recevoir les plaintes, doléances et remontrances de ses sujets. Des modèles rédigés à l'avance venant de Quimper parvinrent à Tréffiagat, les mêmes qu'à Plomeur.

Ils demandaient la suppression des privilèges et l'égalité devant l'impôt "*que la capitation - impôt royal - ainsi que tous les autres soient répartis également et proportionnellement sur les 3*

*ordres*". Ils demandaient la suppression des corvées, dues au seigneur gratuitement, celle, des droits féodaux, des banalités des fours et des moulins etc... mais l'autorisation de faire des eaux-de-vie.

En plus, l'assemblée de Tréffiagat demanda la réunification des poids et mesures dont la multiplicité était source d'abus ; *"la liberté pour le paysan de faire moudre ses blés là où il voudrait"* ; *"que les domaines aient la faculté de planter des arbres"* (pour leur bois de chauffage).

Les impôts royaux dûs par l'ensemble des habitants de Tréffiagat s'élevaient au total par an à 285 livres pour la capitation, 533 livres pour le vingtième, 153 livres pour les fouages et 90 livres pour la milice et le casernement des soldats.

Malgré sa fortune, le Comte du Haffond ne versait que la capitation, soit 96 livres, ses fils 3 livres chacun et de Vincelles 15 livres. Mais il prélevait pour lui-même en plus, les droits sur les nouveaux défrichements, et sur les marins, des droits de pêche et de sècherie.

Née de l'assemblée Constituante, la nouvelle administration de Tréffiagat est peu connue. C. Le Cleac'h et J. Le Gars devinrent agents municipaux en 1792. Ambroise Tanneau fut le maire en 1794 ; J. Le Sollic, officier municipal et F. Le Roux agent national.

Les habitants de Tréffiagat demandèrent leur rattachement à Plomeur lors de la création des communes, mais cela leur fut refusé !

Ainsi donc, les Tanneau, L'Hénoret, Gloaguen, Queffélec etc... sur les conseils d'un bourgeois de Pont-L'Abbé, Me Kervahut, approuvèrent - en langue bretonne sûrement -, les grands principes révolutionnaires, qui plus tard firent le tour du monde : l'égalité en droits et devant l'impôt, la suppression des privilèges, les libertés individuelles, du moins celles qui concernaient la classe paysanne.

Cette Révolution d'abord modérée et juste allait pourtant déplaire à bon nombre de privilégiés.

Après le 14 juillet 1789 et les journées d'octobre à Versailles, la noblesse prit peur. Plusieurs vagues d'émigration poussèrent comtes et marquis à prendre le chemin de l'exil.

Le frère du châtelain de Tréffiagat, Joseph Marie du Haffond âgé de 51 ans, capitaine au régiment de Chartres, déserta en raison dira-t-il plus tard, de l'agitation de ses soldats, et quitta la France dès 1789.

Les deux fils du Comte de Lestriagat Charles Marie du Haffond et Jacques Marie s'enfuirent mais seul l'aîné rejoignit l'étranger. Joseph de Derval âgé de 30 ans, Seigneur de Kergoz lieutenant dans le régiment de Bretagne-infanterie, déserta en juin 1791 pour l'armée des émigrés qui se préparait avec l'aide des souverains étrangers à rétablir Louis XVI dans toute son autorité. La guerre devenait imminente.

Par ailleurs, dès 1789, sur proposition de l'évêque Talleyrand, les biens de l'Eglise furent confisqués pour renflouer les caisses de l'état. Devenus biens nationaux, ils furent mis en vente. Privés de ces ressources et de la dîme, les prêtres furent rétribués par l'état qui exigea cependant un serment de fidélité, condamné par le Pape.

Le recteur de Larour refusa le serment et entra dans la clandestinité.

Devant les ennemis de l'extérieur et les adversaires de l'intérieur, la Révolution va se durcir. Tréffiagat ne restera pas à l'écart des événements révolutionnaires et de leurs conséquences.

Pierre-Jean BERROU.

### **Bibliographie**

- Archives départementales de Quimper, principalement les liasses 121L de 1 à 10.
- La Révolution à Pont-l'Abbé : Alain Signor.

PJ BERROU

---

## **SUITE DE LA REVOLUTION DE 1789 A TREFFIAGAT**

### **REFORME DE L'EGLISE**

A la suite de la réorganisation de l'Etat en 1790 et la création de nouveaux territoires administratifs, la commune de Tréffiagat coïncida exactement avec la paroisse. Le recteur LAROUR qui avait refusé le serment à la Constitution, décéda en 1791 et fut remplacé par un "intrus", tel que les chrétiens restés fidèles au Pape, dénommaient les prêtres constitutionnels. Ainsi G. BIZIEN de Kerlaz s'installa à la cure de Tréffiagat et accepta aussi la charge de greffier à la maison commune. Les provocations des émigrés, les troubles à l'intérieur du pays, les menaces de guerre amenèrent l'Assemblée Législative à prendre des mesures contre les adversaires de la Révolution. On arrêta des prêtres réfractaires. Jean QUERNEAU ex-ministre du culte au JUCH, vint se réfugier dans sa famille à Kéréon à Tréffiagat, après plusieurs années d'emprisonnement mais dut se cacher. Il demeura "*introuvable*" selon le rapport au district de G. BIZIEN et de René LE BOURHIS, agent national de Tréffiagat. Selon eux, Jean Querneau habitait "*quelque part à Tréffiagat*" et aurait participé à des messes clandestines.

### **VENTE DES BIENS DE L'EGLISE**

Proposée dès le début de la Révolution pour renflouer les caisses de l'Etat, la vente des biens de l'Eglise commença en 1791 par voie d'affiches. Le plus souvent, ces biens furent acquis par des bourgeois étrangers aux communes rurales. A Léchiagat en décembre 1791, les terres du

domaine TY Bouti, propriété des Carmes de Pont-l'Abbé passèrent aux mains de J.F. Le Déan, à condition de ne pas expulser le domanier exploitant. Personne ne renchérit sur le premier prix de 365 livres proposé par Le Déan. La chapelle Saint Fiacre fut préservée sans doute grâce à la municipalité, ainsi que la chapelle Saint-Jacques, plus fonctionnelle en raison de l'éloignement de l'église paroissiale pour la petite communauté de marins-pêcheurs de Léchiagat.

## **ARRESTATION DES PARENTS D'ÉMIGRÉS**

La guerre déclarée, les craintes de débarquement d'anglais et d'émigrés en relation avec l'action des Chouans, contraignirent le gouvernement à prendre des mesures radicales notamment par la "loi des suspects" de septembre 1793. Elle permit d'arrêter sur le champ les "ex-nobles", parents d'émigrés, père et mère, frères et sœurs.

Le comte du Haffond de Lestriagat âgé de 55 ans, sujet à des crises de goutte, presque impotent, n'avait pu suivre ses fils dans l'exil. Il était resté au château avec sa femme et sa fille Hortense âgées de 22 ans. Ils furent néanmoins arrêtés, conduits à Pont-l'Abbé et placés sous la responsabilité du comité de surveillance de la ville de novembre 93 à février 94. Ce ne fut pas un emprisonnement rigoureux. La mère et la fille du Haffond séjournèrent au château de Pont-l'Abbé avec une douzaine d'autres femmes. On leur permit de faire venir des meubles et de la literie.

Les visites étaient acceptées ainsi que la correspondance.

On les autorisa même à recevoir des victuailles d'en ville, et comme leurs possibilités étaient grandes, elles ne s'en privèrent pas. La "citoyenne du Haffond" commanda même deux livres de thé vert, une denrée coloniale bien rare depuis le blocus anglais (cité par A. SIGNOR). Comme on le voit, on était loin des prisons parisiennes.

Guillaume du Haffond fut autorisé à habiter en ville chez le citoyen Guichard mais il restait sous la surveillance du comité.

Le gouvernement décréta également la confiscation des biens des émigrés. Des meubles furent prélevés au château de Lestriagat pour le corps de garde et les troupes de passage mais sans pillage.

Cloué au lit, G. du Haffond ne put assister à l'inventaire de ses biens séquestrés afin d'évaluer la part de ses deux fils mais il y délégua un homme de loi pour le représenter. Modéré et ne cherchant pas à se heurter aux autorités révolutionnaires, le châtelain obtint la levée du séquestre de ses biens avec la faculté de jouir paisiblement de ceux qui lui restaient. Il remercia le directoire exécutif de Quimper et lui exprima sa confiance. A travers sa correspondance, on sent bien que le Comte chercha à composer avec la Révolution qui n'était pas le fétu de paille que les premiers émigrés avaient espéré.

Selon la loi en vigueur sous la Convention, la famille du Haffond pouvait craindre le pire. Son attitude sera récompensée. Il sollicitera la reconnaissance de la non-émigration de son second fils, Jacques, sur présentation d'un certificat de résidence attestant qu'il vivait en France sans interruption depuis le 1er mars 1792. L'administration du département prononcera la radiation provisoire de Jacques de la liste de émigrés.

## **LA DÉFENSE DE LA CÔTE**

Après l'entrée en guerre de l'Angleterre contre la France en 1793, les habitants de Tréffiagat se trouvèrent en première ligne. Il fallait redouter les incursions ennemie le long des plages surtout quand les navires de l'Union Jack prirent possession des Glénan.

Le corps de garde du port et son mât à signaux furent remis en activité. Le recteur de Plomeur, Loédon, fils d'un bourgeois de Quimper, fervent agent de la Révolution, coordonna les défenses des communes littorales du Pays-Bigouden Sud.

"On entend le canon presque tous les jours", rapporta-t-il au directoire de Quimper.

Les mâts des pavillons transmettaient de port en port le passage des convois de navires français vers Brest et surtout l'apparition des corsaires de sa Majesté. La municipalité de Tréffiagat dut fournir des contingents de sa "garde nationale" pour la surveillance de la côte et les patrouilles de nuit et de jour.

La menace n'était pas imaginaire. En juillet 1793, un corsaire anglais poursuivit un navire marchand jusque dans le port même du Guilvinec-Léchiagat où il s'était réfugié, mettant en alerte toute la population des deux rive. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre, semant la panique jusqu'à Concarneau.

En 1796, le lougre "L'écureuil" armé de 18 canons, escortant un convoi, fut pris à partie par cinq frégates anglaises devant le port. Le Lougre se laissa filer à marée haute jusqu'à Croas-Malo mais l'une des frégates le poursuivit. Il s'en suivit une canonnade et une prise de "l'écureuil" à l'abordage avec prisonniers. Le long des rives, la population des deux villages, assista impuissante au pillage du Lougre et à son explosion.

La même année des émissaires français de l'amiral britannique Warren, furent interceptés par une patrouille sur la grève blanche où ils venaient de débarquer. Ils cherchaient à joindre le "général" Georges Caoudal chef des Chouans pour lui remettre un message. N'est-ce pas l'une de leurs pièces d'or à l'effigie de Georges III d'Angleterre que vit briller sur le sable de la grève blanche un promeneur, 180 ans plus tard . Une pièce expertisée par Lili Carval bijoutier au Guilvinec.

## **DÉBARQUEMENT D'ÉMIGRÉS A QUIBERON**

Un moment calmée, la chouannerie reprit en Bretagne en 1795. Le soulèvement dans le Morbihan d'une véritable armée de 10 000 chouans fut combiné avec le débarquement "d'un corps expéditionnaire" d'émigrés, transportés et protégés par la flotte anglaise dans la presqu'île de Quiberon à "Pors an dro" à Carnac le 27 juin 1795.

Il en résultat une longue bataille entre les troupes républicaines du général Hoche et les Blancs. L'armée contre-révolutionnaire prise au piège dans le cul-de-sac de la presqu'île finit par capituler. Des milliers de chouans et plus de 800 émigrés dont la fine fleur des officiers de l'Ancien Régime furent ainsi capturés et jugés par une vingtaine de commissions militaires. La plupart des chouans furent grâciés mais 750 "cy devant nobles" furent condamnés à mort. Parmi eux Joseph du Haffond qui plaida non coupable.

Émigré dès 1789, alors que la guerre n'était pas encore imminente, il déclara avoir voulu vivre tranquille en pays étranger et qu'il ignorait la loi qui interdisait aux émigrés de rentrer sur le territoire français (surtout à coups de canon !). Par ailleurs, pour bénéficier du statut de prisonnier, il se prétendit officier anglais et demanda qu'on respectât cette qualité. Argument plus sérieux, du Haffond assura qu'il s'était rendu par capitulation et qu'il aurait pu s'échapper plusieurs fois ou même réembarquer vers l'Angleterre mais qu'il ne l'avait pas fait pensant que les prisonniers auraient eu la vie sauve.

La commission Dubois qui siégeait au village de Keraude en Saint-Pierre Quiberon du 4 au 18 thermidor, ne retint pas ces arguments. Joseph du Haffond fut fusillé sur la lande de Quiberon. Joseph Derval, seigneur de Kergoz jugé par la commission Bedos à Vannes à l'hôtel Le Gouvello le 15 thermidor an III, reconnu avoir quitté son régiment pour rejoindre les émigrés. A la pointe de l'Hermitage où une fosse avait été creusée dans la lande, J. de Derval fut fusillé et tomba en criant "Vive le Roy".

Quoique armés par les Anglais, débarqués par leur aide sous leur uniforme, aucun des émigrés ne voulut admettre qu'ils étaient passés à l'ennemi et qu'il combattaient à sa solde.

Les fusillés de Quiberon sont-ils des "vrais martyrs" comme l'écrivait le chanoine Le Garrec ?

## **CONFISCATION DES BIENS DES EMIGRES**

Les biens des émigrés furent confisqués même s'ils n'avaient pas combattu leur patrie. Le Comte de Lestriagat réussit à garder toutes ses terres, château, fermes sur la commune de Tréffiagat. La part qui devait revenir à ses deux fils fut choisie par une commission conciliante sur les autres communes, Plobannalec, Loctudy etc...

Le château de Kergoz du village du Guilvinec fut mis en vente le 15 ventôse de l'an II à Quimper. Avec les dépendances, et les terres soit 9 ha, sa valeur ne fut estimée qu'à 6191 livres. Les citoyens Arnoult, Manach, Daoulas et Grooters poussèrent le prix jusqu'à 7500 livres seulement. Grooters devint le premier châtelain roturier de Kergoz.

D'origine scandinave, il représentait en France une entreprise de commercialisation de la roque de Norvège.

## **DANS LES ARMÉES DES "BLEUS"**

Entrée en guerre dès 1792 contre Autrichiens et Prussiens, la France appela des volontaires pour ses armées. Des jeunes gens de Tréffiagat se présentèrent à l'enrôlement : P. Villedieu, A. Le Touzé, C. Derrien, H. Marblé, J. Mariel.

Sous le commandement du lieutenant Y. Pochet de Penmarc'h, ils furent affectés au fort de Quelern qui surveillait le goulet de Brest.

L'année suivante, la Convention décréta une "levée en masse" de 300 000 hommes pour les armées des frontières. Tréffiagat ne dut fournir que quatre soldats sur les 32 susceptibles d'être mobilisés. Tirèrent au sort les billets noirs, Vincent le Draoulec, Allour Le Cleac'h, F. Le Sollicec et J. Quiniou.

Il est bien difficile de suivre leur parcours et celui des futurs conscrits, dans les nombreuses batailles des "Bleus" sous la 1ère République puis sous le 1er Empire. Certains sont morts en terre étrangère sans qu'une transcription ne soit notée sur les actes

d'état-civil de Tréffiagat. Avec le temps, comme dit le poète, "*Rien ne sait plus leurs noms, pas même une humble pierre*".

Leur souvenir est resté un moment dans leurs familles puis s'est évanoui. J.M. Durand racontait l'histoire de deux militaires de Tréffiagat dont le fils de Kervarc'h, qui avaient traversé toute la France à pied en revenant de guerre, peut-être de Toulon. Attaqués par des bandits de grand chemin, ils les avait mis en fuite grâce à leur force herculéenne.

## **SUR LES VAISSEaux DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE**

Ce fut facile de retrouver les noms et les itinéraires des marins-pêcheurs de Léchiagat enrôlés dans les guerres navales de 1792 à 1815. Le système des classes créé par Colbert, puis l'inscription maritime, exigeaient le relevé continu de leur situation car ils étaient mobilisables à tour de rôle de 18 à 50 ans ! La classe des marins "*si foulée sous l'ancien régime, fut peu favorisée sous le nouveau*". Maigre compensation, la pension d'invalidité était versée aux survivants.

Après les batailles, beaucoup d'entre eux ont passé de longues années dans les entreponts des vaisseaux désaffectés au fond d'estuaires anglais comme à Porthmouth, Plymouth... d'où il était très difficile de s'évader.

Embarqué sur la corvette "La Blonde", Jacques Le Bec fut fait prisonnier par les Anglais en 1795 en compagnie de Jacques Le Roux. Avec Jos Berrou du Guilvinec il furent libérés l'année suivante à Morlaix en échange de trois prisonniers anglais de même grade et congédiés jusqu'à nouvel ordre. Pour peu de temps Hélas ! Remobilisé sur la "Betzy" Jacques Le Bec fut repris quelques mois plus tard.

Joseph Nédélec fut fait prisonnier en 1806. Il débarqua à la fin de la guerre à Calais en 1814.

Il avait 42 ans.

Jacques Le Coq, né à Saint-Malo mais demeurant à Tréffiagat fut lui aussi pris par un Corsaire. Comme Alain Tanniou quartier-maître canonier, vétéran de la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis.

Sébastien Calvè, déserteur plusieurs fois mais repris par les gendarmes, prisonnier plusieurs fois, mourut sur le sol anglais.

Blessures, accidents de mer, maladies comme le scorbut décimèrent les jeunes marins comme P. Tirilly de Léhan décédé à Toulon comme Michel Le Cochou de Kerléguer, revenu mourir à Tréffiagat, comme René Le Pape.

Insatiable, la Marine exigeait toujours de hommes, tous les hommes disponibles. Devant le nombre insuffisant des marins-pêcheurs, elle recruta parmi les fils de cultivateurs ; les deux fils de J. Goyat de la Forêt furent levés ; on resta sans nouvelles de l'aîné. Chacun de ces hommes a vécu une histoire mouvementée faite de souffrances et de larmes. La pire fut pour eux le séjour dans ces sinistres pontons, ces "sépulcres flottants" d'Angleterre dans lesquels, misères, privations, sévices usaient les plus forts.

C'est le sens qu'il faut donner à cette phrase que les plus vieux marins du port répétaient autrefois :

"Neus Ket gwashac'h vit pompa dour va prizoniou Bro-Saoz"

*(il n'y a pas pire que pomper l'eau dans les prisons d'Angleterre - le pays des Saxons)*  
Evocation des très dures captivités sur les vieux pontons anglais qui faisaient eau de partout.

Bibliographie :

- Archives départementales de Quimper
- Archives départementales de Vannes
- Archives de la Marine - Brest
- La Révolution à Pont-l'Abbé - Alain Signor

Remerciements à Michel Le Roy.

**PJ BERROU**